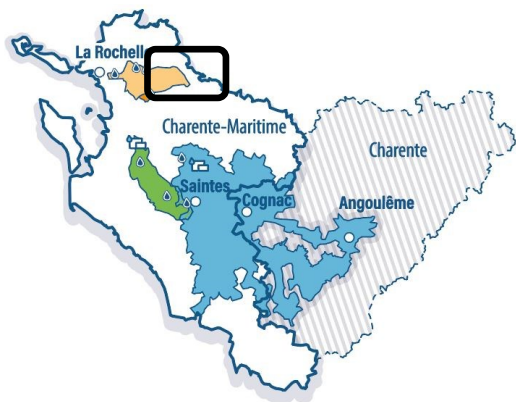


► LE PROGRAMME RE-SOURCES RÉGIONAL ET LE CONTRAT LOCAL 2024-2026

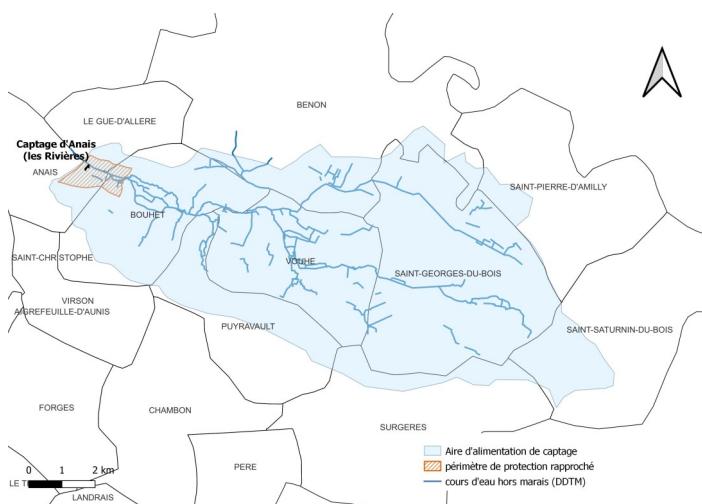


Le programme Re-Sources concerne l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine, avec un enjeu fondamental : assurer durablement la production d'eau potable pour les habitants de la Région. Ce programme vise ainsi la reconquête de la ressource pour une eau naturellement potable et des changements de pratiques durables impliquant l'ensemble des acteurs du territoire. La mise en place de cette démarche est centrée sur les captages stratégiques classés prioritaires.

Le captage de d'Anais faisant partie de ces ressources stratégiques, la communauté d'agglomération de La Rochelle pilote sur ce territoire la démarche Re-Sources via un contrat territorial actuellement défini pour la période 2024-2026.

L'objectif est d'évaluer le programme en 2026 pour identifier les marges de progrès et leviers pour la prochaine période 2027/2032.

► L'AIRE D'ALIMENTATION DU CAPTAGE DES RIVIÈRES D'AN AIS



► LE FONCTIONNEMENT HYDROGÉOLOGIQUE

Le champ captant d'Anais est constitué de **quatre ouvrages** qui **exploitent la nappe des calcaires fissurés de l'Oxfordien supérieur**. Cette nappe est libre sur une très large partie du bassin d'alimentation, et peut devenir **localement captive à semi-captive**, notamment en fonds de vallée.

Les ouvrages présentent des concentrations différentes en nitrates, bien qu'ils soient géographiquement proches les uns des autres. Cette **différence de qualité vis-à-vis des nitrates** s'explique très probablement par la présence de différents niveaux captés (il y a une galerie superficielle et trois forages plus profonds), impliquant des relations différentes avec les eaux superficielles et des mécanismes de dénitrification naturelle plus ou moins actifs.



Superficie du territoire : 8 000 ha



SAU : 6 521 ha



133 exploitations concernées



Grandes cultures majoritaires



Collectivité porteuse : Communauté d'agglomération de La Rochelle



Ressource : Eau souterraine (nappe du jurassique supérieur de l'Aunis)



Quantité d'eau prélevée : entre 1 et 1,5 Mm³/an



Alimentation partielle de Bourgneuf, Montroy et la Rochelle (37 150hab)

QUALITÉ DES EAUX BRUTES DU CAPTAGE

ANAIS

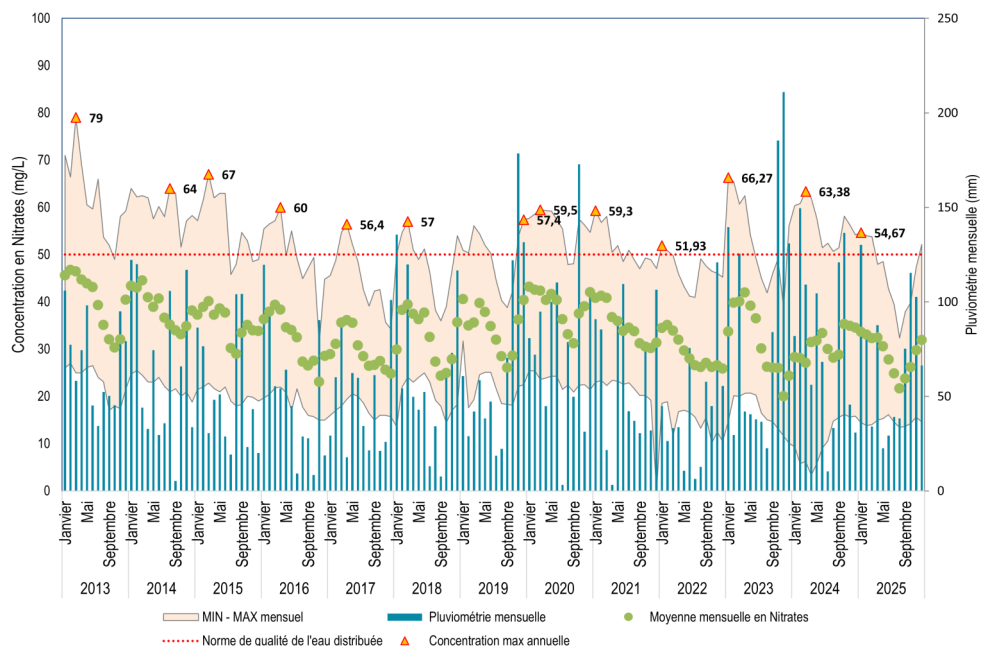
ÉVOLUTION DES CONCENTRATIONS EN NITRATES

DONNÉES AUTO-SURVEILLANCE : MESURE DES CONCENTRATIONS EN NITRATE DE CHAQUE OUVRAGE TOUS LES LUNDIS MATINS

En 2025, La concentration moyenne en nitrates de l'ensemble des ouvrages d'Anais s'est élevée à 29 mg/L.

Elle augmente habituellement après les périodes de forte pluie. Pour l'année 2025, la concentration maximale a été relevée en janvier et s'est élevée à 54,6 mg/L.

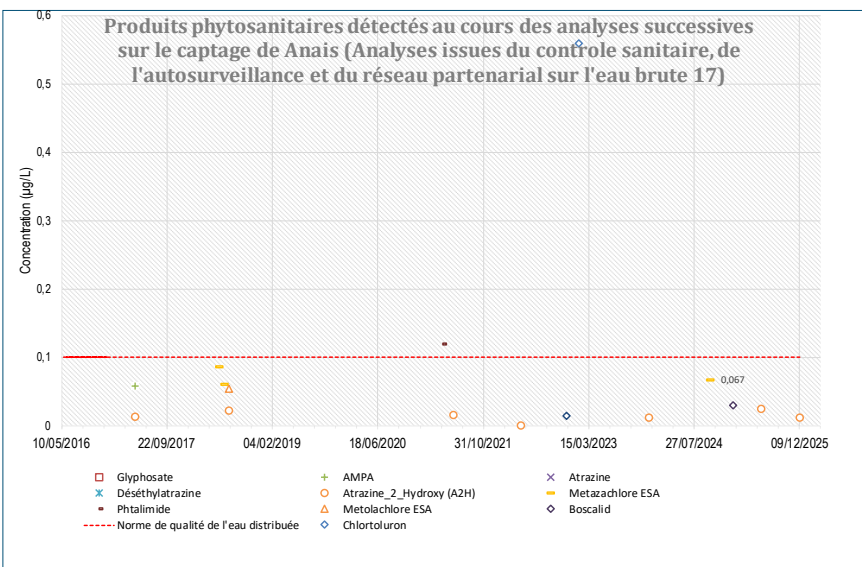
L'amplitude entre les valeurs minimales et maximales est très variable (du fait des caractéristiques propres à chaque ouvrage) et peut aussi être influencée par le niveau de la nappe.



NB : champ captant non exploité du 25/10/2023 au 18/06/2024 pour observation de l'évolution des con-

SUIVI DES CONCENTRATIONS EN MOLÉCULES PHYTOSANITAIRES

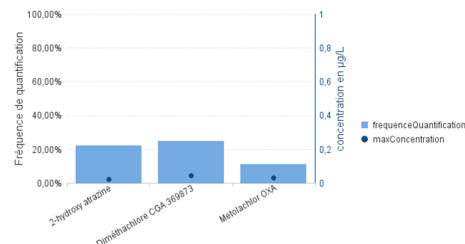
DONNÉES AUTO-SURVEILLANCE, CONTRÔLE SANITAIRE ET RPB 2025 : 9 ANALYSES PORTANT SUR 264 MOLÉCULES DE PESTICIDES OU MÉTABOLITES DE PESTICIDES + 12 ANALYSES CHLOROTHALONIL - R4/2011



Le A2H, métabolite de l'atrazine (herbicide d'usage interdit depuis 2003), est régulièrement détecté à des concentrations proches de la limite de détection. En 2025, le metazachlore ESA est un métabolite du metazachlore, herbicide utilisé sur grandes cultures (colza, cultures porte-graine). Il a été détecté.

Enfin, depuis octobre 2023, une analyse du chlorothalonil-R471811 (métabolite du chlorothalonil classé depuis comme non pertinent par l'ANSES) a été réalisée chaque mois par ouvrage. En 2025, une analyse par champ captant a été réalisée en 2025.

Les concentrations ont varié entre 0.9 et 3.2 µg/L.



NB : Le graphique ci-dessus ne présente pas les résultats des analyses des métabolites du chlorothalonil (fongicide interdit fin 2019 et plus utilisé depuis début 2020). Ces métabolites sont probablement présents depuis longtemps, mais ils n'ont été « découverts » qu'en juillet 2023 lors de leur ajout au contrôle sanitaire.

Pour aller plus loin : anses.fr - Détecter et surveiller les pesticides dans l'eau du robinet

Le Programme Re-Resources est financé par :



Pour toute information, contactez-nous :

Service Eau Potable Exploitation

